Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600412-20260528-2026_53-DE

COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai 2026 à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Le Maire, Maryvonne LE FORESTIER.

ETAIENT PRESENTS : Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Corinne HAQUIN, Pascal LE CRAVER, Catherine LORANS, Jean-Louis KERGARAVAT, Françoise RIGAL, Marc HAMONIC, Marie-Claire PIQUEMAL, Alain QUÉRÉ, Éric BUHR, Armel YSOPT, Serge PERRET, Thierry CHRISTIEN, Carine HENRY, Julie CRUZ, Antoine AUDIC, Maëva LE PAIH, Elodie MOISAN, Michael QUEMENER, Léna BIGNON, Charlotte LEPRÊTRE

***ABSENCES ET POUVOIRS* :** Elisabeth RIO – Donne pouvoir à Marc HAMONIC

Est nommée secrétaire de séance : Carine HENRY

Votants	23
Exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-53

TARIFS DES SORTIES ADO ETE 2026

Le service Enfance Jeunesse a suggéré l'organisation d'un séjour du 3 au 7 août, à Fouesnant, destiné aux enfants de 13 à 16 ans. Une autre sortie est fixée pour les adolescents le 2 juillet au Puy du Fou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs applicables au séjour à Fouesnant à 200 ; 210 ; 220 € selon le quotient familial ou 240 € pour les familles à l'extérieur

- **Fixe** le montant de la sortie au Puy Du Fou à un tarif forfaitaire de 25 € par enfant

Le Maire
Maryvonne LE FORESTIER